



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURE DE CARBURANTS ET
DE PRESTATIONS ANNEXES (PEAGE,
PARKING, LAVAGE) POUR LES VEHICULES
MUNICIPAUX PASSE AVEC LA SOCIETE TOTAL
MARKETING FRANCE**

**DÉCISION N° DM-21-294
EN DATE DU 24 AOUT 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur de la Ville le 03 mai 2021 et au JOUE et au BOAMP le 07 mai 2021 relatif au fourniture de carburants et de prestations annexes (péage, parking, lavage) pour les véhicules municipaux

CONSIDÉRANT l'offre de la société TOTAL MARKETING FRANCE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TOTAL MARKETING France, sise 562 avenue du parc de L'île 92029 NANTERRE représentée par FOURNIER Vincent, Responsable service clients centralisés et marchés publics, le marché de fourniture de carburants et de prestations annexes (péage, parking, lavage) pour les véhicules municipaux

La durée de validité de l'accord-cadre est fixée à 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Les prestations donnent lieu à accord-cadre à bons de commande avec minimum et/ou maximum :

-Fournitures de carburants : Quantités Maximum de 100 000 litres par an.

-Prestations annexes par carte accréditive : Montant maximum : 10 000 € T.T.C. par an

Le marché est traité à prix unitaires conformément au bordereau des prix unitaires (B.P.U.) annexé à l'acte d'engagement accepté par le titulaire.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210824-lmc1H8831H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/08/2021 Date de Publication : 24/08/2021
